

/// COMMUNIQUÉ

CNESER du 24 novembre,

le SNPTES votera contre le projet de budget 2021 de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le SNPTES n'a pas dans son ADN le gène de la contestation systématique, cela lui permet, de manière pragmatique, de négocier puis d'approuver, lorsqu'il est globalement positif, un projet d'origine gouvernementale, mais cette attitude lui permet aussi de se faire comprendre de ses interlocuteurs politiques lorsqu'à un moment donné un projet ou l'attitude de nos contradicteurs remet en cause, ne serait-ce que partiellement, ce que nous avions négocié.

Cette manière de défendre les intérêts des personnels, tous les personnels, conduit le SNPTES, à désapprouver la partie du projet de loi de finances relative à l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) 2021.

Le SNPTES, tout d'abord, désapprouve dans cette loi de finances, le choix gouvernemental de ne pas mettre trop vite à disposition les financements pourtant prévus par la récente loi de programmation de la recherche (LPR). En prenant la décision de repousser largement les moyens humains et budgétaires sur les dernières années d'application de la loi de programmation, le gouvernement prend le risque, notamment en cas d'alternance ou en cas de crise budgétaire, de voir les futurs moyens budgétaires se réduire à peau de chagrin.

Le SNPTES, ensuite, vote contre ce projet de budget car, c'est aussi sa manière de fonctionner, il est légitimiste et a donc, notamment, la « faiblesse » de croire en la parole ministérielle... Aussi, lorsque le SNPTES voit apparaître des amendements d'origine parlementaire, parfois téléguidés, comme celui relatif à la remise en cause du rôle du CNU, sans qu'aucune négociation n'ait pu avoir lieu ou encore celui, réactionnaire, qui désire mettre à bas la liberté d'expression dans les universités et qu'en revanche, des engagement ministériels, pris par la Ministre devant le CNESER du 18 juin 2020, ne sont pas encore respectés (comme, par exemple, l'engagement de la Ministre de redonner aux commissions paritaires d'établissement leur possibilité d'être saisies de cas individuels), alors le SNPTES ne peut qu'user de son droit -et de son devoir- de contester fortement cette manière de gouverner.

Le SNPTES, enfin, vote contre ce projet de budget car les moyens financiers et humains prévus pour l'année 2021, ne prennent pas, malgré les discours, assez en compte la situation dramatique des étudiants et étudiantes et des conséquences pourtant prévisibles (décrochage, échecs, paupérisation) que celle-ci engendre. Ne pas être en présentiel, notamment pour les L1 et les L2 et pour les plus fragiles, est un drame absolu qui nécessite, si nous ne voulons pas sacrifier une génération, de ne pas mégoter sur les moyens!

Pour l'ensemble de ces raisons, le SNPTES votera contre le projet de budget 2021 de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Choisy-le-Roi, le 24 novembre 2020

